

GARANTIE DES PRODUITS

La présente garantie commerciale (« Garantie ») s'applique exclusivement aux opérations entre entreprises ou professionnels et définit les conditions de garantie offertes par Lama Sistemas de Filtrado S.L.U. (« LAMA ») relativement aux produits fournis. Elle constitue une garantie commerciale supplémentaire et volontaire offerte par LAMA selon les modalités énoncées dans le présent document. Son octroi, sa durée, sa portée et ses exclusions sont ceux prévus aux présentes et ne constituent pas, en eux-mêmes, une extension des responsabilités légales ou contractuelles impératives. La présente Garantie vise à compléter, et non à remplacer, les conditions générales de vente de pièces et de composants du groupe H2O Innovation (« Conditions générales »). Sauf modification expresse par la présente Garantie, l'ensemble des modalités, conditions, limitations, exclusions, recours et autres dispositions prévues aux Conditions générales demeurent pleinement en vigueur. En cas de conflit ou d'incompatibilité entre la présente Garantie et les Conditions générales, la présente Garantie prévaut uniquement quant aux conditions de garantie particulières expressément visées aux présentes, et les Conditions générales applicables prévalent à tous les autres égards.

- LAMA garantit tous ses produits pendant une période de 1 an à compter de la date de facturation contre les défauts de fabrication et/ou de matériaux existant dans le produit au moment de la fourniture. L'acheteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la détection du défaut pour en aviser LAMA par écrit et lui fournir les renseignements nécessaires à son analyse, pourvu que cet avis soit donné pendant la période de garantie de 1 an susmentionnée. Le non-respect de cette obligation d'avis n'entraîne pas, à lui seul, la perte de droits auxquels il ne peut être renoncé légalement; toutefois, LAMA peut refuser d'assumer les coûts ou dommages supplémentaires qui découlent directement de l'avis tardif, lorsque cela est démontré.

L'application de la présente Garantie est assujettie à la vérification technique par LAMA de l'existence du défaut allégué et de son imputabilité à un défaut de fabrication ou de matériaux couvert par la présente Garantie, sans préjudice des droits dont les parties disposent en vertu de la législation applicable.

- À titre d'exception particulière à la période générale de Garantie de 1 an, la période de Garantie contre la perforation due à la corrosion est de 2 ans à compter de la date de facturation.

- La période de Garantie applicable aux réparations effectuées par LAMA est de 6 mois à compter de la date d'émission de la facture de réparation. Cette Garantie de réparation s'applique exclusivement aux défauts des composants remplacés et à la main-d'œuvre liée à cette réparation particulière. Elle ne renouvelle, ne recommence ni ne prolonge la période de Garantie initiale du produit, sauf que les composants réparés ou remplacés demeurent couverts pendant cette période de 6 mois. Sous réserve du droit applicable, les exclusions relatives aux dommages indirects et consécutifs énoncées ci-dessous s'appliquent également à cette Garantie de réparation.

- Selon la mesure la plus appropriée déterminée après vérification par le personnel de LAMA, la Garantie couvre soit le remplacement de la pièce défectueuse, soit sa réparation afin d'assurer un rendement équivalent.

La Garantie comprend la main-d'œuvre effectuée dans les installations de LAMA, mais ne couvre pas, sauf convention expresse contraire, les frais de transport et de déplacement ni les coûts de démontage et de remontage.

- Veuillez consulter les fiches techniques des produits pour connaître les pressions maximales de fonctionnement et les pressions minimales de contre-lavage, selon le modèle concerné, ainsi que les débits indiqués dans les tableaux propres à chaque produit et à chaque type d'eau. Le non-respect de l'un de ces paramètres invalidera la Garantie s'il est à l'origine du mauvais fonctionnement du produit.

GARANTIE DES PRODUITS

- Vérifiez que l'élément filtrant utilisé possède une taille de pores inférieure à celle des particules en suspension dans l'eau afin d'assurer une filtration physique adéquate.
- Veuillez lire le manuel d'utilisation avant d'assembler et de raccorder l'appareil afin d'en assurer le bon fonctionnement.
- La Garantie sera nulle en cas de bris, de retrait ou d'altération des numéros de série ou de l'étiquetage du produit, ou de toute intervention empêchant l'identification ou la traçabilité de l'article.

EXCLUSIONS DE GARANTIE

- Les accidents, le transport inadéquat, les dommages, la mauvaise manipulation ou les modifications non autorisées du produit.
- L'entretien préventif, le nettoyage ainsi que le remplacement des éléments filtrants et des consommables qui, selon les manuels d'installation, relèvent de l'acheteur ou de l'utilisateur.
- L'usure normale, la détérioration ou l'usure de composants résultant de l'usage normal ou de la fatigue, de l'abrasion, de températures élevées ou de la corrosion inhérente aux conditions d'exploitation, sauf si cette détérioration découle directement d'un défaut de fabrication couvert par la Garantie.
- Tout dommage ou toute détérioration découlant, directement ou indirectement, de l'utilisation, de l'installation ou du fonctionnement du produit hors des paramètres de pression, de débit, de qualité et de caractéristiques de l'eau précisés pour le modèle concerné dans sa fiche technique.
- L'humidité dans le tableau électrique, les solénoïdes et les autres équipements électriques.
- L'usure des hydrocyclones causée par l'abrasion due au sable et aux pierres, laquelle ne sera pas considérée comme un défaut de fabrication.
- Les pressions supérieures ou inférieures à celles indiquées dans les tableaux pertinents pour chaque produit.
- L'eau acide ou les conditions environnementales, la sédimentation, la précipitation ou l'agglomération de bactéries ou d'algues.
- Les frais de damage, de manutention et de transport.
- Les dommages ou défaillances découlant d'une installation incorrecte ou défectueuse effectuée par du personnel ne possédant pas les qualifications techniques requises, ou lorsque les directives ou instructions techniques

GARANTIE DES PRODUITS

de LAMA n'ont pas été respectées.

- La mise sous pression des conduites de drainage, tant en ce qui concerne les vannes que les solénoïdes.
- Les paramètres de qualité de l'eau ou les concentrations de polluants situés hors des plages spécifiées.
- Les dommages causés à des tiers, le vol ou le vandalisme.

RÉCLAMATIONS DE GARANTIE

• Ce produit a été testé en usine et satisfait aux normes de qualité. Si vous constatez néanmoins un mauvais fonctionnement, veuillez en informer votre fournisseur et indiquer les codes de contrôle figurant dans le présent document ou ceux imprimés sur les filtres eux-mêmes.

• Pour toute réclamation, vous devez fournir le présent document, les codes d'article et de produit qui y figurent, ou la facture d'achat.

Article : _____

Lot : _____

Date : _____

Signature: _____

La responsabilité de LAMA découlant de la présente Garantie est limitée aux obligations qui y sont expressément énoncées, dans la mesure permise par le droit applicable, et au montant effectivement payé par l'acheteur pour le produit concerné.

En particulier, sauf si la loi l'exige, LAMA ne sera pas responsable des dommages indirects, de la perte de profits, de la perte de production, de la perte d'activité commerciale, de la perte de contrats ni de tout autre dommage consécutif découlant d'une défaillance du produit.

L'achat des produits conformément aux Conditions générales emporte acceptation de la présente Garantie.

La présente Garantie est entièrement régie par le droit espagnol. Pour le règlement de tout différend ou désaccord pouvant survenir relativement à l'interprétation, à la validité ou à l'exécution de la présente Garantie, les parties se soumettent expressément à la compétence des cours et tribunaux de la ville de Séville et renoncent expressément à toute autre compétence dont elles pourraient se prévaloir, sans préjudice de toute règle impérative de compétence qui pourrait s'appliquer.